



***Chef-d'oeuvre***

**Assurances des particuliers**

Juin 2007 - Page 1 de 1

## 10 raisons

***De choisir l'Assurance***

***Responsabilité complémentaire de Chubb***



### ***1. Préjudice personnel***

Chubb couvre le « préjudice personnel ». Par conséquent, les poursuites mettant en cause des accusations de diffamation, verbale ou écrite, d'atteinte à la réputation, de préjudice psychologique et d'éviction injustifiée sont couvertes.

### ***2. Responsabilité d'un administrateur – Organisme sans but lucratif***

Chubb couvre la responsabilité d'administrateur de votre client en tant que membre du conseil d'administration d'une entreprise ou organisme sans but lucratif. La garantie couvre uniquement le préjudice personnel et les dommages matériels.

### ***3. Frais de défense illimités***

Chubb fournit à votre client une couverture illimitée des frais de défense. Chubb fournit également une couverture des intérêts courus avant et après jugement.

### ***4. Automobilistes non assurés***

La Garantie responsabilité complémentaire de Chubb couvre les dommages que votre client est en droit de recevoir du propriétaire d'un véhicule terrestre motorisé sous-assuré ou non assuré.

### ***5. Couverture – Véhicules loués***

L'assurance des véhicules loués pour une période de moins de 30 jours partout dans le monde est incluse.

### ***6. Montants élevés***

Des montants d'assurance jusqu'à 50 M\$ sont disponibles pour vos clients ayant des biens d'importantes valeurs à protéger.

### ***7. Étendue mondiale***

Toutes les garanties de l'assurance responsabilité s'exercent partout dans le monde – sans restrictions territoriales.

### ***8. Protection complète***

Les habitations, les véhicules et les embarcations à travers le monde peuvent être couverts par la police.

### ***9. Aucune franchise***

La police d'assurance responsabilité complémentaire de Chubb n'a pas de plein de rétention. Par conséquent, votre client n'a pas à verser une franchise lors d'une réclamation.

### ***10. Large définition du terme « assuré désigné »***

La définition de Chubb d'une personne couverte est l'une des plus larges de l'industrie de l'assurance.

***Communiquez avec notre Centre d'appels  
pour demander une soumission Chef-d'oeuvre!***

**1 800 465-6391 ou [PLSC.online@chubb.com](mailto:PLSC.online@chubb.com)**

Ce document est strictement descriptif. Les garanties précises sont procurées sous réserve des conditions et exclusions du contrat établi. L'application de l'assurance dépend des circonstances de chaque demande d'indemnité ainsi que des garanties souscrites.